

Licence professionnelle Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures. 2011, Université d'Angers. hceres-02039357

HAL Id: hceres-02039357

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02039357>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague B

ACADÉMIE : NANTES

Établissement : Université d'Angers

Demande n° S3LP12002195

Dénomination nationale : Productions végétales

Spécialité : Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures - Techniques et technologies en végétal

Présentation de la spécialité

Ouverte en 2004, cette licence est portée par l'UFR « Sciences » en partenariat avec le groupe « Ecole supérieure d'agriculture » (ESA) d'Angers, école où ont lieu les enseignements. Elle présente la particularité de proposer deux parcours, l'un français et l'autre franco-néerlandais (avec l'Université agricole de Dronten). Les étudiants suivant ce second parcours, peuvent obtenir en sus de la licence le diplôme néerlandais d'Engineer, moyennant un stage supplémentaire de six mois en milieu anglophone.

Cette formation, qui prend place dans une riche offre angevine dans le domaine agricole, vise à former aux métiers de l'expérimentation et du conseil en production végétale en insistant essentiellement sur les aspects techniques et les technologies en productions végétales. Les métiers visés se situent soit en amont de la production (sélection, expérimentation en végétal : Chargé d'expérimentation en entreprises de semences, plants, entreprises horticoles ou d'agrofournitures), soit au niveau de la production (responsable de production, technicien ou commercial). Le diplômé peut aussi occuper des fonctions plus transversales, comme cadre technique chargé de conseil, responsable qualité, responsable de la conception et/ou de la mise en œuvre de cahiers des charges de réglementation.

Indicateurs

Principaux indicateurs (moyenne sur 4 ans ou depuis la création si inférieure à 4 ans) :

Nombre d'inscrits	44
Taux de réussite	90 %
Pourcentage d'inscrits venant de L2	< 5 %
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation) * Ouverture à l'apprentissage en 2008	95 % - 65 %
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels	42 %
Pourcentage de diplômés en emploi (à 1 an et à 3 ans)	67 % - 52 %

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

Il est tout d'abord nécessaire de souligner la médiocre qualité du dossier fourni à l'appui de la demande de renouvellement. Cette faiblesse a rendu difficile l'évaluation de cette formation, en particulier sur tout ce qui concerne son pilotage et son animation pédagogique. Ces imprécisions ou lacunes concernent aussi les données portant sur l'insertion des diplômés, limitées par ailleurs aux deux dernières promotions (enquête réalisée par l'ESA), alors que la formation est ouverte depuis 2004.



Si les emplois occupés sont en bonne adéquation avec les métiers visés par cette formation (ce qui en vérifie la qualité du contenu pédagogique), il faut souligner que le taux global d'insertion est plutôt moyen. Il est vrai que 20 % des étudiants poursuivent des études, mais sans que l'on puisse considérer qu'il y a une véritable dérive sur ce point.

Les intervenants professionnels sont largement présents dans l'enseignement (là aussi, l'indicateur demandé est absent), dans l'encadrement des stagiaires et, de manière encore plus forte, dans le cadre de la section d'apprentissage. En effet, et c'est un point très positif, cette licence, qui a toujours accueilli un public de formation continue (avec ou sans VAE préalable), est ouverte depuis 2008 à l'apprentissage (15 places). Sur ce plan, comme sur de nombreux autres, la formation bénéficie très largement de son adossement à l'ESA. Le partenariat noué entre cette école et une université agricole néerlandaise, a permis l'ouverture d'un parcours international original et stimulant, que peu de licences professionnelles peuvent proposer.

Comme souligné précédemment, il est très difficile de définir la manière et l'intensité avec laquelle la formation est pilotée : Quelle est la part respective de ce qui revient à l'ESA ou à l'université ? Comment les professionnels sont associés à la réflexion sur l'évolution de la formation ? Il n'apparaît pas que soit en place un véritable conseil de perfectionnement réunissant les différents partenaires.

L'absence de toute démarche réflexive dans le dossier est par ailleurs frappante. On peut d'autant plus s'en étonner que l'ouverture à l'apprentissage soit généralement une décision mûrement réfléchie.

Il est vrai que la fiche d'auto-évaluation (réalisée comment ? et à quel niveau ?) ne pouvait guère aider l'équipe pédagogique dans sa démarche.

- Points forts :
 - L'efficace adossement à l'ESA et l'ouverture internationale.
 - La mise en place de l'apprentissage depuis 2008.
 - Une bonne intégration des professionnels dans la formation.
- Points faibles :
 - Des résultats moyens en termes d'insertion.
 - Le dossier fourni est très imprécis et lacunaire.
 - Le pilotage de la formation n'est pas clairement perceptible.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

Fournir un dossier précis, complet devrait faire partie de la démarche « normale » dans le cadre d'une demande de renouvellement d'une formation.

Il conviendrait de mettre en place rapidement un comité de perfectionnement intégrant de manière plus homogène la composante universitaire et les professionnels, l'Université d'Angers et l'ESA.